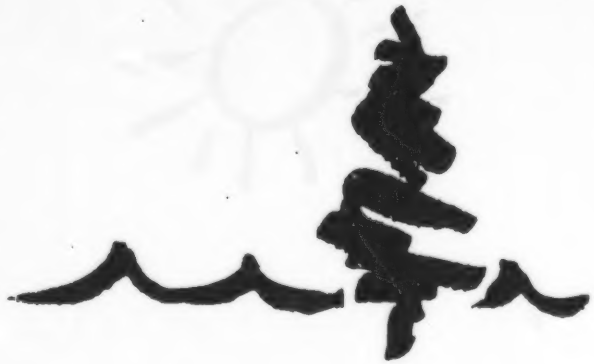

CANADA'S GREEN PLAN

THE FIRST YEAR

Government of Canada Gouvernement du Canada

92-02937/

© Minister of Supply and Services Canada 1991

Cat. No. En21-110/1991E

ISBN 0-662-19288-5

Vous pouvez aussi vous procurez cette publication en français sous le titre *Le plan vert du Canada: La Première Année.*

Introduction

Canada's Green Plan
On December 11, 1990, the federal government released Canada's Green Plan, a comprehensive national strategy and $3-billion action plan for sustainable development. Founded on public consultations, Canada's Green Plan responds to the environmental concerns of Canadians, and aims to secure for current and future generations a safe and healthy environment and a sound and prosperous economy.

The Green Plan marks a fundamental shift in the way the Government of Canada acts on environmental problems. Environmental protection and economic development are seen as mutually supporting rather than mutually exclusive. Thus, while continuing action on a wide range of specific issues from toxic chemicals to climate change, the Green Plan attacks the cause of environmental problems and environmentally unsustainable development: poor decision-making at all levels of society.

What we decide as individuals, acting alone or within a business, government or other organization, has an impact on the natural world and, ultimately, on our own health and well-being. Canada's Green Plan prescribes the actions necessary for environmentally sound economic decision-making, from improving environmental science and information to the balanced use of effective environmental laws and market instruments.

Canada's Green Plan is rooted in the knowledge that the environment must be a forethought, not an afterthought, in decision-making throughout the government. It is an integrated, government-wide effort supported by over 40 federal departments and agencies. Ten departments are involved directly in its implementation: Indian and Northern Affairs Canada, Fisheries and Oceans Canada, Energy Mines and Resources Canada, Forestry Canada, Agriculture Canada, Environment Canada, Industry, Science and Technology Canada, External Affairs and International Trade Canada, Transport Canada and Health and Welfare Canada.

No single government, business, group or individual, however, can meet Canada's environmental challenges alone. The environment is everyone's responsibility. But that responsibility can be met only through co-operative efforts. The Green Plan provides the basis for new and stronger partnerships for achieving sustainable development.

Reporting to Canadians on Progress
The Government is committed to providing Canadians with regular reports on meeting the targets and schedules set out in the Green Plan. Canadians must be informed about Green Plan progress to be effective partners in its implementation.

This document, *Canada's Green Plan: The First Year*, is the first progress report. Subsequent reports will be released on a fiscal-year basis, with the next report scheduled for April 1993.

The report provides Canadians with a review of progress on implementing the Green Plan during its first year. The report summarizes actions on each of the specific program targets set out for 1991 as well as further progress in support of the Green Plan's goals.

Highlighting First Year Achievements
Substantial progress has been made on the Green Plan's first-year program targets and its longer-term priorities. By the end of the fiscal year, more than 80 per cent of the first-year program targets will be met; the rest will receive action in 1992/93. With these initiatives, federal expenditures on the environment will increase by $250 million, or almost 20 per cent, in the 1991/1992 fiscal year. Of particular note are the following:

- On March 11, the Minister of State for Indian Affairs and Northern Development, together with the Minister of National Health and Welfare, announced the $275-million Indian Health and Water initiative to accelerate and improve the provision of water and sewer systems to Indian reserves.

- On March 13, the Prime Minister of Canada and the President of the United States signed the Canada/U.S. Air Quality Accord to control transboundary air pollution.

- On April 29, the Minister of Indian Affairs and Northern Development, together with the Minister of the Environment, announced the $100-million Arctic Environmental Strategy to preserve and enhance the integrity, health, biodiversity and productivity of our Arctic ecosystems.

- On June 1, the Minister of Fisheries and Oceans, the Minister of Forestry, and the Minister of the Environment announced the $100-million Fraser River Basin Action Plan to clean up the Fraser River and restore salmon populations to historical levels.

- On June 26, the Minister of Transport, the Minister of Fisheries and Oceans, and the Minister of the Environment announced the $100-million marine environmental emergencies response strategy to improve Canada's marine spill prevention and response capability.

- On September 25, the Minister of Forestry announced the $100-million Partners in Sustainable Development of Forests program to help shift the emphasis of Canadian forestry from timber management alone to an approach that considers other forest values such as wildlife habitat, recreation and biodiversity.

The Government has made important progress in implementing elements of the Green Plan that promote environmentally sound decision-making:

- In May, the Minister of the Environment released a preliminary report on a National Set of Environmental Indicators.

- The Minister of International Trade announced that the North American Free Trade Agreement would be subjected to an environmental review.

- On October 7, the Minister for Science and the Minister of the Environment announced the $100-million Technology for Environmental Solutions program to help develop and commercialize the technologies needed to prevent and clean up pollution.

- On November 15, the Minister of the Environment announced a program to assist public participation in the review of projects subject to environmental assessment by a panel.

- The Minister of Agriculture, in co-operation with the provinces, began the environmental review of existing agricultural programs.

- On December 4, the Minister of the Environment, the Minister of Fisheries and Oceans, and the Minister of National Health and Welfare announced a Pulp and Paper Regulatory Package.

- Details of a $55.7-million initiative to enhance enforcement of environmental regulations were also released.

How to Read the Report

The report sets out actions taken since December 11, 1990, in support of the eight broad national environmental goals established in the Green Plan:

1. Clean Air, Water and Land
2. Sustaining Our Renewable Resources
3. Our Special Spaces and Species
4. Canada's Unique Stewardship: The Arctic
5. Global Environmental Security
6. Environmentally Responsible Decision-Making
7. Starting In Our Own House (Federal Environmental Stewardship)
8. Emergency Preparedness.

Each program target is restated with a cross-reference to the page in the Green Plan document. Opposite each program target is a short summary of the actions taken.

I. Life's Three Essentials – Clean Air, Water and Land

Our Health and the Environment are Inseparable

Green Plan

Health and Environment Action Plan
In 1991, the Minister of National Health and Welfare will release the Health and Environment Action Plan. This plan will contain the detailed measures necessary to identify and address certain human health problems associated with environmental pollution. It will include both national and international initiatives, with a view to facilitating individual and community action. In particular, it will focus on those groups of Canadians most at risk from environmental stresses. (*Green Plan*, page 28)

Action

On March 11, 1991, the Minister of State for Indian Affairs and Northern Development and the Minister of National Health and Welfare announced a $25-million Drinking Water Safety Program for Natives. The first component of the Action Plan on Health and Environment, it provides water testing, water monitoring and training for band staff on Indian Reserves. The remaining components of the Action Plan will be introduced beginning in the winter of 1991-92.

Continuing Action to Protect and Restore Our Water

Drinking Water Supplies Must be Safe and Secure
In 1991, the federal government will introduce a Drinking Water Safety Act. (page 35)

The legislation will be introduced by the Minister of National Health and Welfare in 1992.

The Government will significantly accelerate the provision of water and sewer systems to Indian reserves in order to address health and safety problems. Virtually all the projects will be administered and implemented by Indian communities. (page 35)

On March 11, 1991, the Minister of State for Indian Affairs and Northern Development and the Minister of National Health and Welfare announced that $250 million will be made available to accelerate the establishment and improvement of water and sewage services on reserves. On the completion of this program 92 per cent of existing houses on reserves will have adequate potable water services and 89 per cent will have proper sewage services.

We Must Clean Up Our Past Mistakes
Beginning in 1991, in co-operation with local and provincial governments and industry, a sustainable development management plan will be prepared for the Fraser River and Burrard Inlet. (page 36)

On June 1, 1991, the Fraser River Basin Action Plan was announced by the ministers of the Environment and of Fisheries and Oceans. This $100-million initiative is designed to clean up British Columbia's Fraser River, restore it to environmental health, and return salmon populations to historical levels of abundance.

The Fraser River Basin Action Plan builds on the knowledge and experience gained through co-operative action on the Fraser River Estuary Management Program.

Under the Action Plan, a committee has been formed with municipalities, provincial ministries and public interest groups to begin developing a sustainable management plan for the Fraser River.

On June 24, 1991, an agreement was signed between the federal government, the B.C. government and local agencies, committing them to work together to protect and improve the environmental quality of Burrard Inlet.

The federal government will support efforts to restore Atlantic "hot spots" over the next five years. In developing and implementing remedial action plans, the Government will work with the provinces, local governments, industry and other stakeholders to establish targets and schedules for the control of pollution sources. (page 37)

The ministers of the Environment and of Veterans Affairs have announced a commitment of $10 million to develop Remedial Action Plans for at least 12 Atlantic harbours and coastal areas.

Pollution Prevention in Our Inland Waters

Canada will work with the United States to develop a bilateral action plan for comprehensive pollution prevention in the Great Lakes and St. Lawrence River basin. The federal government will commit funding for technology demonstration and community education projects to support this plan. Canada will establish a Great Lakes Pollution Prevention Centre by 1992 to act as a focal point for research and information activities. (page 37)

On March 5, 1991, the Minister of the Environment announced a commitment of $25 million to prevent pollution in the Great Lakes and St. Lawrence River. The initiative consists of three components: strategy development; demonstration projects; and education and awareness. On October 1, 1991, the Minister of the Environment and the U.S. Environmental Protection Agency's Administrator announced a binational pollution prevention plan for Lake Superior. On November 29, 1991, the Government announced that Sarnia would be the site of the Great Lakes Pollution Prevention Centre.

Together with provincial and territorial governments, the federal government will participate in a three-year environmental impact study on the cumulative effects of existing and proposed developments in the Slave-Peace-Athabasca River Basin region, in fulfilment of the recent recommendations of the Alberta-Pacific Environmental Impact Assessment Review Board. (page 37)

On September 27, 1991, a Canada-Alberta-NWT Northern Rivers Study Agreement was signed. The three-and-a-half-year technical study will gather comprehensive information on the cumulative impact of development on the three rivers.

We Will Improve Water Science
The federal government will take steps to see that Environment Canada's Wastewater Technology Centre works even more closely with its major partners, industry and the provinces, and that it will ensure more rapid commercialization of the technology it develops. (page 40)

On July 2, 1991, the Minister of the Environment and the Minister for Science announced a contract between Environment Canada and RockCliffe Research and Technology Inc. to manage the marketing and commercialization of new technologies developed at the Centre.

We Will Be More Effective Stewards of Coastal Waters
In order to ensure the ongoing protection of Canada's coastal waters, the Government will put in place, effective immediately, a five-year Ocean Dumping Action Plan. Canada will convene an international panel of experts in May 1991 to develop the framework for a global protocol for protecting the marine environment from all sources of pollution. (page 41)

On November 7, 1991, the Minister of the Environment and the Minister of State for the Environment unveiled the $10-million Ocean Dumping Control Action Plan. The plan includes improved regulations under the Canadian Environmental Protection Act, enhanced surveillance and a national research and information program to reduce persistent plastics. An intergovernmental meeting of experts, held in Halifax in May 1991, developed an action plan on land-based sources of marine pollution.

By the end of 1991, a discussion paper on a Canada Oceans Act will be released by the Minister of Fisheries and Oceans for public discussion. The proposed Act will, among other things, provide a legal basis for the protection of the marine environment consistent with international law, and designation of marine protected areas. (page 42)

A discussion paper will be released after consultation with the provinces.

Keeping Toxics Out of Our Environment

A National Regulatory Action Plan
The proposed federal regulations for the control of emissions of dioxins and furans from pulp and paper mills, and amendments to the Fisheries Act regulations setting new limits on other pulp and paper industry effluents, will be issued in 1991 and will be in full force by 1994. (page 47)

On December 4, 1991, the Minister of the Environment and the Minister of Fisheries and Oceans and the Minister of National Health and Welfare announced a Pulp and Paper Regulatory Package which contains new regulations under the Canadian Environmental Protection Act and amendments to regulations under the Fisheries Act.

The new regulations will require the industry to introduce changes to pulp and paper processing which will prevent the formation of dioxins and furans, greatly reduce organochlorine levels overall and strictly control conventional pollutants in pulp mill effluents. Canada is the first country in the world to implement national regulations on dioxins and furans in pulp mill effluents.

The regulatory package will be published in *Canada Gazette*, Part I, on December 14. Final approval and publication in *Canada Gazette*, Part II, will take place following a 60 day review period.

Smog is a Visible Threat

Controlling and Reducing Emissions
By 1991, the Government will begin negotiation of agreements with the provinces, identifying interim NO_x and VOC emission targets for the year 2000 and setting out the actions each government will take. (page 53)

On December 6, 1991 the Minister of the Environment and the Minister of State for the Environment announced a $30 million program to combat smog in Canada. The initiative will enable the federal government to meet its commitments under Phase I of a federal-provincial Management Plan to reduce smog-causing emissions of nitrogen oxides and volatile organic compounds. As part of this initiative, negotiations with the provinces where smog is a major problem (British Columbia, southern Ontario, Quebec, New Brunswick) will start by January 1992. The Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) is committed to having some agreements signed by March 1992.

International Agreements
Canada will continue to work with the Economic Commission for Europe to conclude an international protocol on VOC emissions which, in parallel with the NO_x protocol, will achieve specified environmental quality objectives. (page 56)

The agreement was signed on November 19, 1991, in Geneva. It calls for a 30-per-cent reduction in two designated areas (Fraser Valley in British Columbia and the Windsor-Québec corridor), as well as a national freeze at 1988 levels by 1999.

Cutting Wastes in Half

A National Waste Reduction Plan
In co-operation with provincial and territorial governments, the private sector and community groups, the Government will promote the "four Rs" of waste management, and will expand the National Waste Exchange Program and establish an Office of Waste Management to co-ordinate federal programs under the National Waste Reduction Plan. (page 59)

The Minister of the Environment released the $25-million Federal Waste Reduction Plan following its endorsement by the CCME on November 6, 1991. The main components of the plan include creation of the first national inventory and profile of wastes and an expansion of the National Waste Exchange. The Office of Waste Management has been established to co-ordinate the plan.

Managing Hazardous Wastes
The Government will take further action to reduce the generation of hazardous wastes and ensure the safe transportation and disposal of hazardous wastes in Canada. These measures will include, by 1992, developing a computerized tracking system to monitor the movement of hazardous wastes in and out of Canada. (page 59)

As part of the Federal Waste Reduction Plan, the computerized tracking system to monitor the movement of hazardous wastes in and out of Canada is being expanded in response to the Regulations Respecting the Export and Import of Hazardous Wastes.

On August 21, 1991, the Minister of Energy, Mines and Resources announced the Government's decision to complete the Co-operative Siting Process, begun in 1988, for siting a facility to manage low-level radioactive wastes, currently located in the Port Hope area. A budget of $22 million over four years has been set.

Cleaning Up Contaminated Sites

The Government will work with the provinces to have in place, by 1991, agreements with participating provinces for the implementation of a program to clean up abandoned hazardous waste sites in Canada. (page 60)

The Government of Canada has signed agreements with seven provinces (British Columbia, Ontario, Alberta, New Brunswick, Nova Scotia, Quebec and Newfoundland) totalling some $230 million for the clean-up of contaminated "orphan" sites and the development and demonstration of new remedial technologies. Agreements with the remaining provinces and territories will be signed by early 1992.

Working Internationally

Domestic regulations to implement the provisions of the Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal are being drafted by the federal government and will be issued in 1991. Canada will be able to ratify the Convention as soon as the regulations become law. (page 60)

Extensive public consultations are in their final stages. Proposed regulations will be published in *Canada Gazette* by March 31, 1992.

II. Sustaining Our Renewable Resources

Moving Towards Sustainable Forest Development

Green Plan

Partnerships for Sustainable Forestry
The Government, in partnership with provinces and industry in the major Canadian forest regions, will encourage the creation of up to eight demonstration projects as working models of sustainable development. Forestry Canada will provide scientific and financial support to its partners in the program, the land owners and the land managers. (page 62)

In 1991, the Minister of Forestry will release Canada's first report to Parliament on the state of Canadian forests. (page 64)

Action

On September 25, 1991, the Minister of Forestry announced a $100-million, six-year Partners in Sustainable Development of Forests program. The cornerstone of this program is the Network of Model Forests. A competitive process, administered by the National Advisory Council on Model Forests, was initiated for the selection sites.

Between September 30 and October 7, 1991, information sessions were held across the country to provide potential applicants with details of the program. A total of 91 proposals were received by the October 25, 1991, deadline -- one third from the forest industry, one third from native and community organizations, and one third from various other groups including provincial governments, universities, woodlot owners associations and environmental groups. Decisions on model forests sites will be made by June 1, 1992.

On April 9, 1991, the Minister of Forestry tabled in the House of Commons the first annual report, entitled *The State of Forestry in Canada*. This report represents Canada's first national account of forestry activity. The second report is scheduled to be tabled in February 1992.

Achieving Environmental Sustainability in Agriculture

Dealing with Pesticides
In April 1989, the Government of Canada announced a broad multi-stakeholder review of the federal pesticides regulatory process. In July 1990, the Federal Pesticide Registration Review Team released its preliminary report outlining a proposal for a revised regulatory system. A final report is expected in 1991. (page 72)

The Review Team submitted its final report in December 1990. The Government will respond publicly to the report's recommendations in 1992.

Sustainable Fisheries

A National Sustainable Fishery

By 1991, amendments will be made to the Fisheries Act to increase fines substantially for all domestic fisheries and fish habitat violations and to strengthen the enforcement powers of fishery officers. By 1991, the Compliance Policy for the habitat provisions of the Fisheries Act will be implemented in support of amendments to the Act. (page 75)

The Government will develop, by 1991, an action plan to implement the Recreational Fisheries Policy. This will be undertaken in consultation with the provinces as well as recreational fishing groups. (page 77)

Canada is committed to the implementation of the U.N. resolution for a moratorium on all large-scale pelagic driftnet fishing by June 30, 1992, in the absence of effective conservation and management measures. The resolution calls for a scientific review by the international community by June 30, 1991, of the best available data on the impact of large-scale driftnet fishing. (page 77)

On January 17, 1991, new amendments to the Fisheries Act became law. The amendments substantially increase penalties for fish habitat offenses under the Act, and give Canada one of the most stringent penalty regimes of any major fishing nation. Initial contact has been made with the provinces to begin discussions on co-operative management of fish habitat.

Consultations with public- and private- sector recreational fisheries stakeholders have been conducted, and a national action plan for Sustainable Recreational Fisheries has been developed.

Canada hosted an international scientific review in June 1991. Canada signed Protocol II of the Wellington Convention in September 1991, which supports a ban on all driftnet fishing for all species in the south Pacific. Canada, the U.S.S.R., Japan and the United States have also agreed to terminate high-seas salmon fishing in the north Pacific. The four countries are expected to ratify this agreement by the spring of 1992.

III. Our Special Spaces and Species

Protecting Our Unique Ecological Areas

Green Plan	Action
Completing the Parks System The Government will establish at least five new national parks by 1996 and negotiate agreements for the remaining 13 parks required to complete the terrestrial system by 2000. The Government will also establish three new national marine parks by 1996, including South Moresby/Gwaii Haanas and Saguenay, and an additional three national marine parks in areas to be confirmed by the year 2000. (page 80)	Discussions are taking place with the Inuvialuit concerning the proposed establishment of Banks Island National Park (Northwest Territories). Other negotiations for new national parks concern Churchill (Manitoba), Torngat Mountains (Newfoundland), Bluenose Lake, Wager Bay, East Arm of Great Slave Lake, North Baffin Island (all in the Northwest Territories) and Old Crow Flats (Yukon). Management planning is proceeding for both Saguenay (Quebec) and South Moresby (British Columbia). Feasibility studies relating to the West Isles (New Brunswick) proposal are being updated and a public consultation program is being planned.
The Government of Canada will provide additional assistance in undertaking studies, plans, resource evaluations and monitoring of designated rivers to provincial and territorial governments participating in the Canadian Heritage Rivers System. (page 80)	Joint actions have been undertaken involving 21 rivers in nine provinces and territories.
Protecting Canada's National Heritage To protect the vast array of natural resources within the national parks system, the Government will strengthen its scientific and protective measures over the next five years. (page 81)	The Minister of the Environment has initiated a program of prescribed burns in four national parks in order to enable the regeneration of natural species. As well, training initiatives and three ecosystem studies have been undertaken to enhance the management and protection of national park resources.
Further Actions for Protecting Endangered Spaces In 1991, the Government of Canada will adopt the Federal Policy on Wetland Conservation. (page 82)	The Government is adopting the Federal Policy on Wetland Conservation this year, as announced in the National Wildlife Strategy, which was released on November 29, 1991.

Sustaining Canada's Wealth of Wildlife

Protecting Wild Species: The National Wildlife Strategy
The wildlife initiatives of Canada's Green Plan will put the federal government firmly on the road to full implementation of the National Wildlife Policy. (page 84)

On November 29, 1991, the Minister of the Environment and the Minister of State for the Environment announced the details of the $34.9-million National Wildlife Strategy, which comprises measures to protect wildlife diversity, conserve wildlife habitat and safeguard healthy ecosystems. Initiatives range from enhancing wildlife research to implementing the Federal Policy on Wetland Conservation, and the Pacific Coast Joint Venture and developing a federal policy on endangered species. These initiatives, together with the Wild Animal and Plant Protection Act, will permit essentially full implementation of the federal government's responsibilities under the National Wildlife Policy, a federal-provincial-territorial initiative adopted by the Wildlife Ministers' Council of Canada in September 1990.

In support of Canada's international obligations under the Convention on International Trade in Endangered Species (CITES), Canada will reduce the threats that poaching and illegal trade pose to domestic and foreign wildlife conservation by introducing the Wild Animal and Plant Protection Act (WAPPA) in 1991. (page 86)

On November 7, 1991, the Wild Animal and Plant Protection Act was introduced in the House of Commons by the President of the Treasury Board. The Act will prevent illegal trade in wildlife, particularly endangered species, and will help protect Canadian ecosystems by controlling the import of designated harmful or undesirable animal or plant species. $12.3 million has been set aside to ensure effective enforcement of the Act.

Building Upon Our Historical Heritage

Commemorating Canada's Historical Heritage
The Government will commemorate seven key historic themes currently under-represented in the national historic sites system by 1996, and an additional eight by the year 2000. The eight additional priority sites will represent most of the key resource development industries and settlements that were important to Canada's early history. (page 89)

Acquisition of the Bar U Ranch (Alberta) and Ryan Premises (Newfoundland) is being finalized. A Memorandum of Understanding with Newfoundland to establish Red Bay National Historic Site will be concluded. An agreement is being concluded for Environment Canada's Parks Service to operate Manoir Papineau National Historic Site.

Management planning is under way for Grosse-Île National Historic Site (Quebec) and the Gulf of Georgia Cannery National Historic Site (British Columbia).

Cost-sharing agreements are being negotiated for Manitou Mounds National Historic Site in Ontario and McLean Mill National Historic Site in British Columbia. As well, an agreement has been signed with the Gardenton Museum Board to assist in the purchase of the Korol Homestead in Manitoba.

Protecting Canada's Historical Resources
The Government will support new conservation, management, scientific and training measures over the next five years. (page 90)

Measures are being taken to improve the management of artifacts and historic objects. As well, conservation and archaeological surveys and assessments are being undertaken to mitigate resource threats. A training strategy is being developed to improve cultural resource management practices.

IV. Canada's Unique Stewardship: The Arctic

Preserving the Integrity of our Northland

Green Plan

The Arctic Environmental Strategy
The federal government will implement an Arctic Environmental Strategy, a plan to achieve sustainable development in the Canadian Arctic. (page 92)

Action

On April 29, 1991, the ministers of Indian Affairs and Northern Development and of the Environment announced the Arctic Environmental Strategy, a $100-million initiative designed to preserve and enhance the integrity, health, biodiversity and productivity of our Arctic ecosystems for the benefit of present and future generations.

The strategy sets out four specific programs to be carried out over the next six years:

- a program to identify, reduce and, wherever possible, eliminate chemical contaminants;
- a plan to clean up unsafe, hazardous and unsightly waste;
- a program to improve the management and protection of northern waters; and
- a plan to work with territorial and community governments to integrate environmental and economic efforts.

Details for the first year of the strategy (1991-92) for the Yukon and Northwest Territories have been announced.

In addition, Canada obtained a commitment from all circumpolar states to an Arctic Environmental Protection Strategy at a ministerial meeting held in Finland in June 1991.

V. Global Environmental Security

Global Warming: Action at Home and Abroad

Green Plan	Action
Limiting Net Emissions The Minister of Energy, Mines and Resources will table a National Energy Efficiency and Alternative Energy Act dealing specifically with regulation of minimum energy-efficiency levels in energy-using equipment. (page 103)	On October 29, the Minister of Energy, Mines and Resources introduced in the House of Commons the Energy Efficiency Act, which provides the authority to set federal minimum energy-efficiency standards for energy-using products, to continue the Energuide labelling of appliances and products, and to collect information and data on Canadian energy consumption and the use of alternative energy.
The Minister of Energy, Mines and Resources will take action to improve energy efficiency in buildings and equipment. (pages 103, 104)	On November 22, 1991, the Minister of Energy, Mines and Resources announced a number of initiatives to improve energy efficiency, including revision of the 1983 federal Measures for Energy Conservation in New Buildings, updating of the R-2000 housing construction standards, and the Building Research and Development and Technology Transfer initiative.
Accelerate development and market penetration of alternative transportation fuels. (page105)	On December 4, 1991, the Minister of Energy, Mines and Resources announced a set of initiatives to improve the performance and expand the availability and use of alternative transportation fuels technologies.
The Government of Canada will launch a major public information campaign, beginning in 1991. (page 107)	An announcement will be made in 1992.
In 1991, the Government of Canada will work co-operatively with individuals and organizations to launch a community tree-planting program. The goal of this program is to encourage the planting of up to 325 million trees in rural areas as well as in and around 6,000 cities, towns and communities across Canada. (page 107)	In 1991, the National Community Tree Planting Foundation was established. Work is under way to develop a marketing plan to attract sponsors and form partnerships for planting projects. The program is scheduled to begin during the Spring 1992 planting season.

Improving Our Understanding of Global Warming
The Government of Canada will significantly increase its commitment to scientific research on climate change. Specific elements of the program will include annual reports on the state of the Canadian climate, beginning in 1991. (page 110)

The report *Understanding Atmospheric Change* is scheduled to be released by the Minister of the Environment in December 1991. Additional reports on the subject will be issued early in 1992 and annually thereafter.

Several scientific projects support global change research. These include activities at three global change observatories and the production of atlases. In addition, through remote sensing and satellites, information is being collected that will assist the monitoring of global climate change.

Stimulating International Action on Global Warming Solutions
Canada will aggressively pursue an International Framework Convention on Climate Change and development of any necessary protocols. (page 111)

Canada is heavily involved in International Climate Change Convention negotiations. The development of Canada's negotiating positions is supported by extensive consultations involving provincial ministers of Environment and Energy and private-sector representatives.

Ozone Depletion: Accelerating Control Measures

Accelerating Controls and Other Measures
The Government will accelerate the domestic regulatory program, support recovery and recycling of ozone-depleting substances, strengthen its ability to verify the effectiveness of controls, and provide more assistance for international efforts to protect the ozone layer. (page 114)

On August 25, 1991, the Minister of the Environment announced $25 million in funding to strengthen Canada's fight against ozone-layer depletion. A High Arctic Ozone Observatory will be established at Eureka, Northwest Territories, to provide a focal point for domestic and international research and monitoring of the vulnerable Arctic ozone layer. The program also includes accelerated regulatory controls to phase out CFCs by 1997.

On November 16, 1991, amendments to Ozone Depleting Regulations #3 (Products) were proposed in *Canada Gazette*, Part I. These amendments will prohibit any packaging material made with CFCs and portable foam extinguishers containing halons or CFCs. Final approval and publication in *Canada Gazette*, Part II, are expected before the end of March 1992.

Acid Rain: Building on Success

Expanding Acid Rain Controls
Agreements will be re-negotiated in 1991 with the eastern provinces to cap sulphur dioxide emissions permanently at their reduced 1994 levels until the year 2000. (page 120)

Negotiations are under way and all agreements should be concluded early in 1992.

Beginning in 1991, the federal government will provide regular progress reports on the extended and expanded Canadian Acid Rain Control Program. (page 121)

The first report is expected to be released by the Minister of the Environment in March 1992.

International Agreements
Canada will conclude a Transboundary Air Quality Agreement with the United States as quickly as possible. (page 122)

On March 13, 1991, the Prime Minister and the President signed the Agreement between Canada and the United States of America on Air Quality. Under the terms of the Air Quality Accord, Canada and the United States pledge to control air pollution that flows across the international boundary.

Verifying Progress
The federal government will continue its acid rain research and monitoring efforts to verify the adequacy of both Canadian and American acid rain controls. (page 122)

On September 23, 1991, the Minister of the Environment announced that $30 million will go toward Canada's acid rain control program. The funds will be used to implement the federal/provincial commitment to permanently cap SO_2 emissions in Canada, and to verify the effectiveness of Canadian and American actions called for in the Canada/U.S. Air Quality Accord.

Accelerating International Progress on the Environment

1992 United Nations Conference on Environment and Development (UNCED)
Canada will establish a national secretariat to assist the participation of Canadians in the conference. Consultations will take place with stakeholders. Canada will provide funding to the Secretary General for studies needed to define the issues to be discussed by the conference and for assistance to delegates from developing countries. (pages 125, 126)

The UNCED National Secretariat was established, and consultations are under way. Canada has contributed $4.75 million to support preparations for the conference. The Canadian International Development Agency has assisted with national preparatory processes for UNCED in a number of developing countries. It has also provided financial support to environment, development and youth groups in Canada to make possible consultations with developing countries' non-government organizations (NGOs) and to help them prepare for UNCED.

Advancing International Law
Canada will work with its international partners to establish strong and effective international laws for the protection of the global environment. (page 125)

In June 1991, Canada and the other circumpolar states committed themselves to an Arctic Environmental Protection Strategy.

On November 19, 1991, Canada, the United States and most European countries signed an international protocol calling for a 30-per cent reduction of VOC emissions by 1999 in areas where ground-level ozone is too high.

Also, Canada is actively involved in international negotiations to develop a Climate Change Convention and a Biodiversity Convention.

Bilateral Relationships
Canada will work to develop stronger bilateral relationships on environmental issues. (page 128)

On February 1, 1991, a Canada-France Memorandum of Understanding was signed, promoting technical and policy co-operation on a broad range of environmental issues. As noted above, Canada and the United States signed the Air Quality agreement.

VI. Environmentally Responsible Decision-Making

Partnerships Equal Solutions

Green Plan	Action
Partnerships with Non-Government Organizations The federal government will provide additional funding to Canada's environmental non-government organizations (ENGOs) beginning in 1991 through an increase in the Class Grant Fund and an increase in the annual contribution to the Canadian Environmental Network. (page 135)	An announcement will be made in 1992.
The Government of Canada is fully committed to building partnerships with all environmental stakeholders. By 1991, Environment Canada will establish annual conferences to consult business and labour representatives on current environmental issues and concerns; federal funding will assist NGOs to organize environmental fora involving multi-stakeholder discussions; and additional support will be available to facilitate personnel exchanges between Environment Canada and a wide selection of NGOs. (pages 135, 136)	Business Connexion, a seminar involving representatives of government, business and industry, was held in October 1991. Organization of Labour Connexion has started and labour representatives have been contacted. Thirty-two personnel exchanges have occurred.
Government, Industry and Consumers Working Together The federal government will extend the Environmental Partners Fund program for an additional two years and expand the eligibility criteria to include support for non-formal environmental education initiatives, commencing in April 1991. (page 138)	On June 6, 1991, the Minister of the Environment announced the expansion of the Environmental Partners Fund program's eligibility criteria to include projects that broaden public environmental awareness and knowledge. On November 14, 1991, the Minister of State for the Environment announced that the Environmental Partners Fund will receive a further $20-million in funding, and that its mandate has been extended by three years, until 1997.
The federal government will strengthen the Environmental Choice program by providing additional funding for increased marketing efforts over the next five years. (page 138)	A national marketing program was launched on August 26, 1991.

The federal government will expand Environment Week to promote a stronger environmental vision across Canada. (page 139)

On November 14, 1991, the Minister of State for the Environment announced that $7.5 million over six years would be allocated to enable non-profit organizations at the community level to organize projects that involve the community in specific, practical activities during Environment Week.

Involving Young Canadians

To engage young Canadians more fully in the environmental debate and to support them in their efforts to co-ordinate action, in 1991, the federal government will establish a Canadian Youth Advisory Council on Environment and Development. A Canadian Youth Secretariat on Environment and Development will be established within the Canadian Youth Foundation to organize Canadian and world youth participation in the United Nations Conference on Environment and Development in Brazil in 1992. This secretariat will organize a National Youth Conference on Environment and Development in 1991. (pages 139, 140)

On June 26, 1991, the Minister of State for the Environment announced a program to support the activities of the recently created Canadian Youth Secretariat on Environment and Development. Six regional workshops and a National Youth Conference were held between June 25 and August 25, 1991.

Improving Public Consultations

The Government will explore ways of improving the consultation process to involve as many Canadians in as meaningful a manner as possible. (page 140)

To assist stakeholders in focusing their efforts and interventions, Environment Canada produces an Environmental Consultations Calendar. Innovative consultative mechanisms are in place to develop Canada's positions for UNCED and the negotiation of international conventions on global issues, including climate change and biodiversity.

Environmental Information: The Key to Sound Decision-Making

State of the Environment Reporting

The Government of Canada is committed to providing accurate, timely and accessible environmental information to Canadians. In 1991, the second national State of the Environment Report will be released. In May 1991, Canada will host an international forum on environmental information for the 21st century. (pages 141, 142)

The second Report will be released early in 1992. The International Forum on Environmental Information was held in May 1991, in Montréal.

Environmental Citizenship Must be Paramount

The Government of Canada will, by mid-1991, develop a preliminary national set of environmental indicators and initiate stakeholder consultations. (page 142)

A preliminary report on a national set of indicators was released in May 1991. Consultation with stakeholders commenced in the Fall of 1991.

The Canadian Environmental Citizenship Program
To enable Canadians to move from awareness to understanding and responsible action, the Government of Canada will establish the Canadian Environmental Citizenship Program. The Program will seek to encourage constructive and informed discussion through a number of initiatives, including support for partnership activities designed to enhance general environmental awareness and increase understanding of specific issues. (pages 145, 146)

On January 28, 1991, the ministers of the Environment and of Labour, the Minister of State for Transport and the Minister of Industry, Science and Technology announced federal participation in the City of Montréal's "Parc des Îles" project, to convert the "Biosphere" into an environmental and water interpretation centre and to promote the cultural, educational, touristic and economic potential of Île Sainte-Hélène and Île Notre-Dame.

Supporting New Science

Promoting New Directions in Environmental Science
The Government will increase its direct financial support for the next five years to ensure that the Global Change Program continues to function as a national information base and as the focal point for co-ordination with international activities. (page 149)

On December 6, 1991, the Government announced $4.5 million for the Global Change Program.

The Government will fund scholarships, professorial chairs and strategic university grants in the environmental sciences. This program will focus on research activities with an ecosystem perspective. By late 1991, the first round of university chairs will be established. (page 150)

On September 29, 1991, the Minister of the Environment, the Minister for Science, the Minister of National Health and Welfare and the Secretary of State announced a $50-million program for Research and Training in Environmental Studies. Funding will be awarded in three categories: fellowships, research chairs and research grants in environmental studies (e.g., health, social and natural sciences and engineering).

Supporting Sound Policy and Regulation
The federal government will revitalize its research facilities and equipment and augment its scientific staff over the next five years. (page 150)

Program priorities have been established and an announcement is expected early in 1992.

Technology for Solutions
During 1991, the Government of Canada will augment its Technology Development Program to provide technology transfer services to firms. The Government will establish a federal-provincial Environmental Technology Network. (page 150)

On October 7, 1991, the Minister for Science and the Minister of the Environment announced the $100-million Technology for Environmental Solutions initiative, designed to foster the creation of partnerships and to attract funding from the private sector. An $18-million Technology Transfer Program component will focus on the diffusion of Canadian environmental technologies. An Environmental Technology Network among federal,

provincial and university centres will help to identify and promote expertise and promising commercial technologies.

During 1991, the Government will also launch the Environmental Technology Commercialization Program to provide financial resources on a cost-shared basis for partnerships and joint ventures. (page 151)

The $80-million Environmental Technology Commercialization Program is a major element of the Technology for Solutions initiative announced on October 7, 1991. The program will provide leverage funding to accelerate the development and demonstration of commercially viable environmental technologies.

In 1991, the Government will introduce an Environmental Innovation Program. The program will invite proposals from any source outside the federal government for research and development that would contribute toward the goals and objectives of The Green Plan. (page 151)

On November 25, 1991, the ministers of the Environment and Supply and Services announced a $20-million program to solicit from Canadian industry, universities, native groups, non-government organizations and interested individuals innovative research and development proposals in the areas of the natural sciences, the social sciences, the humanities and the health sciences.

Legislative, Regulatory and Market Tools for Change

Stronger Enforcement Mechanisms

With the co-operative efforts of many enforcement agencies such as the RCMP, Customs and Excise and Transport Canada, Environment Canada will enhance its ongoing program of inspections, information exchange and investigations, leading to vigorous enforcement of environmental regulations. (page 156)

On December 4, 1991, the Minister of the Environment released details of a $55.7 million initiative to enhance enforcement of environmental regulations, including those which protect animals from poaching in Canada's national parks.

Utilizing Economic Incentives

Market forces are powerful instruments that can and should be harnessed in the pursuit of sustainable development. In 1991, the Government of Canada will establish a program to support practical research into the use of economic instruments to address Canada's major environmental problems. In the spring of 1991, the Government will also release a discussion paper on the use of economic instruments in environmental protection. (pages 157, 158)

An announcement on the research program and the release of the discussion paper will be made early in 1992.

VII. Starting In Our Own House (Federal Environmental Stewardship)

Federal Environmental Stewardship

Green Plan	Action
Implementing the Canadian Environmental Assessment Act In 1991, a Participant Funding Program will be established to ensure that stakeholders have the opportunity to participate effectively in the environmental assessment process. (page 161)	On November 15, 1991, the Minister of the Environment announced a $8.5-million initiative designed to assist public participation in the review of projects subject to environmental assessment by a panel. The program includes flexibility to allow for additional funds from other sources to support public participation.
Assessment of Government Policy and Program Initiatives Environmental impact assessments are required for all new proposals coming before Cabinet for decision. (page 162)	Federal departments are complying with this policy. All Memoranda to Cabinet on new policies and programs must include a statement on the environmental implications of the proposal. Significantly, the proposed North American Free Trade Agreement is undergoing an environmental review.
Existing Policy and Program Review Early in 1991, the Government of Canada will begin a comprehensive review of the environmental implications of existing statutes, policies, programs and regulations, and will propose modifications as necessary. (page 162)	The Federal-Provincial Working Group on Program Review will present its report to the ministers of Agriculture, setting in motion the environmental review of current agri-food-sector programs. Amendments to the Yukon Placer Act and the Quartz Mining Act to introduce environmental controls on mineral properties are under discussion with the Yukon mineral industry, the territorial government, the Council for Yukon Indians and the Yukon Conservation Society.
Federal Code of Environmental Stewardship In 1991, the Government will adopt a comprehensive Code of Environmental Stewardship covering all areas of federal operations and activities. (page 163)	On November 22, 1991, the Minister of Energy, Mines and Resources announced the Federal Building Initiative which addresses both financial and non-financial barriers to energy-efficiency investments in federal departments.

VIII. Emergency Preparedness

Environmental Emergencies

Green Plan

Pollution Emergencies
Over the next five years, preventive measures will be enhanced. They will include improvements to radar and vessel traffic control facilities, electronic charting for tankers, increased inspection of vessels and increased aerial surveillance. By the end of 1991, on-board inspections of foreign-flag vessels will be increased and better-equipped and better-trained response personnel will be in place. (pages 168, 169)

Working with industry and local and provincial governments, the federal government will promote measures to prevent and respond to spills. (page 169)

Naturally Occurring Emergencies
Environment Canada will provide earlier detection, better prediction and more timely warnings of severe weather events and of major airborne pollution emergencies. Four Doppler radar facilities will be installed by the end of 1996. (page 170)

Action

On June 26, 1991, the ministers of Transport, the Environment, and Fisheries and Oceans announced the marine environmental emergencies response strategy, a $100-million initiative designed to protect Canada's oceans, coastlines and inland waters from oil and chemical spills. The key elements of the strategy are the prevention of spills, improved preparedness to respond to environmental emergencies, and policies and legislation to improve safety and make polluters pay.

Many of the measures respond to the recommendations of various studies and inquiries, including the public review panel on Tanker Safety and Marine Spills Response Capability, released in November, 1990.

On November 5, 1991, the Minister of State for the Environment announced a $25-million Hazardous Spills Prevention and Response Program. The program will improve Canada's capability to prevent and respond to pollution emergencies from oil and chemical spills on land and into rivers and lakes, and to accidental releases of toxic substances into the air.

Canada assisted in the oil-spill clean-up efforts in the Persian Gulf by providing airborne remote sensing technology, computer-based mapping technology and expertise to clean oiled birds.

On May 17, 1991, the Deputy Prime Minister announced the installation of a new Doppler weather radar in Edmonton, which is now operational.

On December 5, 1991, the Deputy Prime Minister and the Minister of the Environment announced a $40 million initiative to upgrade natural hazard and warning systems as well as extreme weather facilities. Improvements include the installation of Doppler radar systems in Saskatchewan, Manitoba and Ontario, the completion of the McGill radar in Montreal, and improved surveillance of icebergs.

Conclusion

Canada's Green Plan – a national strategy and federal action plan – is a priority of the Government of Canada. Sustainable development is a key, long-term objective for this country. Through sustainable development, Canadians will secure for current and future generations a safe and healthy environment and a sound and prosperous economy.

This document reports on the Government's record on the implementation of Canada's Green Plan. It summarizes actions taken on each of the Green Plan's program targets for 1991, and outlines progress on other initiatives. Significant progress has clearly been achieved in furthering specific goals outlined in the Green Plan. The initiatives undertaken have reflected the Government's continued total commitment to its environmental agenda. It also responds to a strong desire of Canadians to work together to make sustainable development a reality in Canada.

Action on Green Plan initiatives will continue, with $400 million allocated in the 1992/1993 fiscal year. Co-operative efforts will be accelerated and all Canadians will be challenged to make the environment an essential element of their day-to-day decision-making. The Government is committed to full implementation of Canada's Green Plan.

LE PLAN VERT DU CANADA

LA PREMIÈRE ANNÉE

Gouvernement du Canada
Government of Canada

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

N° de cat. En21-110/1991F

ISBN 0-662-97229-5

This publication is also available in English under the title. *Canada's Green Plan: The First Year.*

Introduction

Le Plan vert du Canada

Le 11 décembre 1990, le gouvernement fédéral a publié le Plan vert du Canada, stratégie nationale complète et programme de trois milliards de dollars destinés à assurer le développement durable. Fondé sur des consultations publiques, ce plan d'action répond aux préoccupations écologiques des Canadiens et vise à garantir aux générations actuelles et futures un environnement sûr et sain et une économie forte et prospère.

Le Plan vert modifie fondamentalement la façon dont le gouvernement canadien réagit aux problèmes écologiques. La protection de l'environnement et le développement économique sont désormais considérés comme solidaires plutôt qu'inconciliables. Ainsi, tout en continuant le travail entrepris pour résoudre de nombreux problèmes précis, des ravages causés par les produits chimiques toxiques au changement climatique, le Plan vert s'attaque à la cause des problèmes écologiques et du développement dommageable à l'environnement, soit un processus décisionnel médiocre à tous les échelons de la société.

Les décisions que nous prenons à titre individuel ou comme membres d'une entreprise, d'un gouvernement ou d'un autre organisme se répercutent sur le milieu naturel et, finalement, sur notre santé et notre bien-être. Le Plan vert du Canada énonce les mesures qui s'imposent pour que le processus décisionnel respecte l'environnement, depuis l'amélioration de l'information et du savoir scientifique en environnement jusqu'au recours dosé à des lois environnementales et à des instruments commerciaux efficaces.

Le Plan vert se fonde sur la conviction qu'il faut tenir compte de l'environnement au préalable, et non après coup, dans le processus décisionnel de tout l'appareil gouvernemental. Il s'agit d'un effort intégré déployé dans l'ensemble du gouvernement et appuyé par plus de 40 ministères et organismes fédéraux. Dix ministères s'occupent directement de le mettre en oeuvre : Affaires indiennes et Nord canadien; Pêches et Océans; Énergie, Mines et Ressources; Forêts; Agriculture; Environnement; Industrie, Sciences et Technologie; Affaires extérieures et Commerce extérieur; Transports; Santé nationale et Bien-être social.

Mais aucun gouvernement, aucune entreprise, aucun groupe ni aucun particulier ne peut relever à lui seul les défis environnementaux du Canada. L'environnement est l'affaire de tous et exige une action concertée. Le Plan vert jette donc les bases de partenariats nouveaux et plus forts en vue d'assurer le développement durable.

Rapports périodiques

Le gouvernement s'est engagé à informer régulièrement les Canadiens des progrès qu'il accomplit pour se rapprocher des objectifs et des calendriers fixés dans le Plan vert. Cette mise au courant est essentielle pour leur permettre de participer efficacement à son exécution.

Le Plan vert du Canada – la première année constitue le premier rapport d'étape. D'autres seront publiés sur la base des prochains exercices financiers, le deuxième étant prévu pour avril 1993.

Le présent rapport fait le point sur la première année d'exécution du Plan vert. Il résume les mesures prises relativement à chacun des objectifs de programmes énoncés pour 1991 ainsi que les autres progrès accomplis à l'appui des buts du Plan vert.

Faits saillants de la première année

De grands progrès ont été accomplis touchant les initiatives prévues pour la première année d'exécution du Plan vert et ses priorités à plus long terme. À la fin du présent exercice financier, plus de 80 p. 100 des objectifs de programmes de la première année auront été atteints, et les mesures à prendre pour le reste seront mises en train en 1992-1993. En conséquence, les dépenses fédérales au chapitre de l'environnement augmenteront de 250 millions de dollars, ou près de 20 p. 100, au cours de l'année financière 1991-1992. Les faits suivants sont particulièrement notables :

- Le 11 mars, la ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont annoncé l'initiative Santé des autochtones et qualité de l'eau, à laquelle sont affectés 275 millions de dollars et qui vise à accélérer et à améliorer l'approvisionnement en eau et l'aménagement de réseaux d'égout sur les réserves indiennes.

- Le 13 mars, le Premier ministre du Canada et le président des États-Unis ont signé l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, qui a pour objet de réduire la pollution atmosphérique transfrontière.

- Le 29 avril, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de l'Environnement ont annoncé la Stratégie de l'environnement arctique, dotée d'un financement de 100 millions de dollars, qui vise à préserver et à améliorer l'intégrité, la santé, la diversité biologique et la productivité de nos écosystèmes arctiques.

- Le 1er juin, le ministre des Pêches et des Océans, le ministre des Forêts et le ministre de l'Environnement ont annoncé le Plan d'action Fraser, auquel sont consacrés 100 millions de dollars et dont l'objectif est d'assainir le fleuve Fraser et de ramener les populations de saumon à leurs niveaux historiques.

- Le 26 juin, le ministre des Transports, le ministre des Pêches et des Océans et le ministre de l'Environnement ont annoncé la Stratégie d'intervention en cas de catastrophe écologique en mer, qui s'assortit d'un budget de 100 millions de dollars et vise à améliorer la capacité de prévention et d'intervention du Canada en cas de déversement en mer.

- Le 25 septembre, le ministre des Forêts a annoncé l'affectation de 100 millions de dollars au programme Partenaires en vue du développement durable des forêts, afin d'aider à privilégier non seulement l'exploitation des forêts, mais aussi les autres valeurs de ce milieu, comme l'habitat faunique, les loisirs et la diversité biologique.

Le gouvernement a par ailleurs accompli des progrès importants dans la mise en oeuvre d'éléments du Plan vert qui favorisent la prise de décisions écologiques.

- En mai, le ministre de l'Environnement a publié un rapport préliminaire sur une série d'indicateurs écologiques nationaux.

- Le ministre du Commerce extérieur a annoncé que l'Accord nord-américain de libre-échange serait assujetti à un examen environnemental.

- Le 7 octobre, le ministre des Sciences et le ministre de l'Environnement ont annoncé le programme Technologies porteuses de solutions environnementales, doté d'un financement de 100 millions de dollars et qui a pour objet d'aider à mettre au point et à commercialiser les techniques nécessaires pour prévenir et supprimer la pollution.

- Le 15 novembre, le ministre de l'Environnement a annoncé la mise sur pied d'un programme destiné à faciliter la participation du public à l'examen des projets assujettis à une évaluation environnementale par une commission.

- Le ministre de l'Agriculture a amorcé, avec le concours des provinces, l'examen environnemental des programmes agricoles actuels.

- Le 4 décembre, le ministre de l'Environnement, des Pêches et des Océans et de la Santé nationale et du Bien-être social ont rendu public un ensemble de mesures réglementaires intéressant l'industrie des pâtes et papiers.

- Les détails d'une initiative de 55,7 millions de dollars destinée à renforcer l'application des règlements environnementaux ont également été publiés.

Comment lire le rapport
Le rapport expose les mesures prises depuis le 11 décembre 1990 pour appuyer les huit grands buts environnementaux énoncés dans le Plan vert sous les rubriques suivantes :

1. L'air, l'eau et les sols

2. L'exploitation durable des ressources renouvelables

3. Les espèces et les espaces exceptionnels

4. Le Canada, maître d'oeuvre dans l'Arctique

5. La sécurité de l'environnement mondial

6. Un processus décisionnel respectueux de l'environnement

7. Commencer chez soi (la gestion de l'environnement)

8. Les interventions d'urgence

Chaque objectif de programme est réaffirmé, avec renvoi à la page correspondante du document du Plan vert, et un court résumé de la mesure prise figure en regard.

I. Les trois éléments essentiels à la vie : l'air, l'eau et les sols

Le caractère indissociable de la santé et de l'environnement

La poursuite des mesures en vue de protéger et d'améliorer les ressources en eau

Plan vert

Le Plan d'action pour la santé et l'environnement
En 1991, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social publiera le Plan d'action pour la santé et l'environnement, dans lequel seront énoncées les mesures à prendre pour déceler et résoudre certains problèmes de santé liés à la pollution. On y trouvera des initiatives nationales et internationales, ainsi que des mesures visant à faciliter l'action individuelle et collective. Plus précisément, ce plan sera axé sur les groupes de Canadiens les plus vulnérables aux agressions faites à l'environnement (page 28).

La salubrité et la sécurité de l'approvisionnement en eau
En 1991, le gouvernement fédéral présentera une loi sur l'eau potable (page 35).

Le gouvernement accélérera considérablement l'installation de réseaux d'alimentation en eau et d'égout sur les réserves indiennes, en vue de résoudre les problèmes de santé et de sécurité. Presque tous les travaux seront administrés et effectués par les communautés autochtones (page 35).

Réparer les erreurs du passé
À partir de 1991, le gouvernement élaborera avec la province, les municipalités et l'industrie un plan de gestion axé sur le développement durable pour le fleuve Fraser et le bras Burrard (page 36).

Mesures prises

Le 11 mars 1991, la ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont annoncé un programme de 25 millions de dollars portant sur l'eau potable des autochtones. Premier volet du Plan d'action pour la santé et l'environnement, ce programme prévoit des analyses et des travaux de surveillance de l'eau, ainsi que la formation des autochtones sur les réserves indiennes. Les autres volets de ce plan d'action seront présentés à partir de l'hiver de 1991-1992.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social présentera ce projet de loi en 1992.

Le 11 mars 1991, la ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont annoncé l'affectation de 250 millions de dollars à un programme destiné à accélérer l'installation et l'amélioration des services d'adduction d'eau et d'égout sur les réserves. Une fois ce programme achevé, 92 p. 100 des maisons situées sur les réserves seront raccordées à des services d'eau potable adéquats, et 89 p. 100, à des services d'égout convenables.

Le 1er juin 1991, le ministre de l'Environnement et le ministre des Pêches et des Océans ont annoncé le Plan d'action Fraser. Cette initiative de 100 millions de dollars vise à assainir le fleuve Fraser, en Colombie-Britannique, à lui rendre sa salubrité environnementale et à ramener les populations de saumon à leurs niveaux historiques d'abondance.

Le Plan d'action Fraser s'appuie sur les connaissances et l'expérience de concertation acquises dans le cadre du Programme de gestion de l'estuaire du Fraser.

Dans un premier temps, un comité formé avec le concours de municipalités, de ministères provinciaux et de groupes intéressés a été chargé d'ébaucher un plan de gestion propre à assurer la viabilité du Fraser.

Le 24 juin 1991, le gouvernement fédéral, le gouvernement de la Colombie-Britannique et des organismes locaux ont signé une entente par laquelle ils se sont engagés à collaborer à la protection et à l'amélioration de la qualité environnementale du bras Burrard.

Le gouvernement fédéral appuiera les efforts d'assainissement des « points chauds » de l'Atlantique au cours des cinq prochaines années. En élaborant et en réalisant ses plans de mesures correctives, il travaillera avec les provinces, les municipalités, l'industrie et les autres parties intéressées à l'établissement d'objectifs et de calendriers pour la surveillance des sources de pollution (page 37).

Les ministres de l'Environnement et des Anciens combattants ont annoncé l'affectation de 10 millions de dollars à l'établissement de plans de mesures correctives pour au moins 12 ports et zones côtières de l'Atlantique.

La prévention de la pollution des eaux intérieures
Le Canada collaborera avec les États-Unis à l'établissement d'un plan d'action bilatéral de prévention intégrale de la pollution dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Pour appuyer ce plan, le gouvernement fédéral engagera des fonds dans des projets d'expérimentation de techniques et dans l'éducation communautaire. Le Canada établira un centre de prévention de la pollution des Grands Lacs où devront converger recherche et diffusion de l'information (page 37).

Le 5 mars 1991, le ministre de l'Environnement a annoncé l'affectation de 25 millions de dollars à la lutte contre la pollution dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent. Cette initiative comporte trois volets : mise au point de la stratégie; projets d'expérimentation; éducation et sensibilisation. Le 1er octobre 1991, le ministre de l'Environnement et l'administrateur de l'Environmental Protection Agency des États-Unis ont annoncé un plan bilatéral de prévention de la pollution du lac Supérieur. Le 29 novembre 1991, le gouvernement a annoncé que le Centre de prévention de la pollution des Grands Lacs serait installé à Sarnia.

De concert avec la province et les territoires, le gouvernement fédéral participera à une étude triennale sur les répercussions écologiques cumulatives des développements en cours et envisagés dans la région, comme le recommandait dernièrement la Commission d'examen des incidences environnementales des projets de l'Alberta-Pacific (page 37).

Le 27 septembre 1991, l'entente Canada-Alberta-T.N.-O. sur l'étude des rivières du Nord a été signée. Elle s'étalera sur trois ans et demi et permettra de recueillir des données complètes sur l'incidence cumulative de la mise en valeur des trois cours d'eau.

De plus grandes connaissances scientifiques sur l'eau
Le gouvernement fédéral fera en sorte que le Centre technique des eaux usées d'Environnement Canada travaille encore plus étroitement avec ses principaux associés, soit l'industrie et les provinces, et commercialise plus rapidement les techniques qu'il met au point (page 40).

Le 2 juillet 1991, le ministre de l'Environnement et le ministre des Sciences ont annoncé la signature d'un contrat entre Environnement Canada et RockCliffe Research and Technology Inc. pour assurer la gestion de la commercialisation des nouvelles techniques mises au point au Centre technique des eaux usées.

Une meilleure gestion des eaux côtières
Afin d'assurer la protection permanente des eaux côtières du Canada, le gouvernement mettra en oeuvre, dès maintenant, un plan d'action quinquennal pour l'immersion en mer. Au mois de mai 1991, le Canada réunira un groupe international d'experts pour jeter les bases d'un protocole mondial visant à protéger le milieu marin de toute forme de pollution (page 41).

Le 7 novembre 1991, le ministre de l'Environnement et la ministre d'État à l'Environnement ont annoncé le Plan d'action pour l'immersion en mer, doté de 10 millions de dollars. Ce plan d'action prévoit l'amélioration des règlements pris en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, l'amélioration de la surveillance et un programme national de recherche et d'information destiné à réduire les plastiques rémanents. Un plan d'action concernant les sources de pollution marine d'origine terrestre a été élaboré lors d'une réunion intergouvernementale d'experts tenue à Halifax, en mai 1991.

D'ici la fin de 1991, le ministre des Pêches et des Océans soumettra à la discussion publique un document de travail consacré à la *Loi canadienne sur les océans*. Entre autres choses, la loi proposée jettera les bases juridiques pour la protection du milieu marin, en accord avec le droit international, et pour la désignation de zones marines protégées (page 42).

Le document de travail sera publié à l'issue des consultations avec les provinces.

Les substances toxiques

Un plan d'action national de réglementation
Le projet de règlement fédéral sur les émissions de dioxines et de furanes produites par les usines de pâtes et papiers ainsi que les modifications au règlement d'application de la *Loi sur les pêches*, établissant de nouvelles limites pour les rejets d'autres effluents de l'industrie des pâtes et papiers, seront rendus publics en 1991 et entreront en vigueur d'ici 1994 (page 47).

Le 4 décembre 1991, le ministre de l'Environnement, le ministre des Pêches et des Océans et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont rendu public un ensemble de mesures réglementaires intéressant les usines de pâtes et papiers, qui comprend un nouveau règlement découlant de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et des modifications à un règlement établi en vertu de la *Loi sur les pêches*.

La nouvelle réglementation obligera l'industrie à modifier ses méthodes de traitement des pâtes et papiers de façon à prévenir la formation de dioxines et de furanes, à réduire considérablement les niveaux de composés organochlorés et à contrôler rigoureusement les polluants classiques

dans ses effluents. Le Canada est le premier pays du monde à instaurer une réglementation nationale visant les dioxines et les furanes rejetés dans les effluents des usines de pâte.

La réglementation sera publiée dans la partie I de la *Gazette du Canada* le 14 décembre. L'approbation finale et la publication dans la partie II de la *Gazette du Canada* suivront une période de consultation publique de soixante jours.

Le smog, une menace visible

La réglementation et la réduction des émissions
D'ici 1991, le gouvernement entamera des négociations avec les provinces sur des ententes, précisant les objectifs provisoires à atteindre d'ici l'an 2000 en matière de réduction des émissions de NO_x et de COV et la répartition des champs d'action de chaque gouvernement (page 53).

Le 6 décembre 1991, le ministre de l'Environnement et la ministre d'État à l'Environnement ont annoncé un programme de 30 millions de dollars destiné à combattre le smog au Canada. Cette initiative permettra au gouvernement fédéral de respecter ses engagements dans le cadre de la première étape d'un plan de gestion fédéral-provincial ayant pour objet de réduire les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils à l'origine du smog. Des négociations avec les provinces où le smog pose un problème majeur (Colombie-Britannique, sud de l'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick) doivent débuter d'ici janvier 1992 dans le cadre de cette initiative. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) s'est par ailleurs engagé à faire signer certaines ententes d'ici mars 1992.

Des ententes internationales
Le Canada continuera de collaborer avec la Commission économique pour l'Europe en vue de faire adopter un protocole international sur les émissions de COV; ce protocole, conjugué avec celui sur les NO_x, permettra d'atteindre des objectifs écologiques bien précis (page 56).

Le protocole a été signé à Genève, le 19 novembre 1991. Il prévoit une réduction de 30 p. 100 des émissions de COV dans deux zones désignées (vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, et corridor Windsor-Québec), ainsi qu'un plafond national aux niveaux de 1988 d'ici 1999.

La réduction des déchets

Le Plan national de réduction des déchets
De concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les groupes communautaires, le gouvernement préconisera l'application des quatre principes de la gestion des déchets (les « quatre R »), élargira le programme de la Bourse nationale des déchets et créera le Bureau de gestion des déchets afin de coordonner les programmes fédéraux mis sur pied dans le cadre du Plan national de réduction des déchets (page 59).

Le ministre de l'Environnement a rendu public le Plan fédéral de réduction des déchets, doté de 25 millions de dollars, après sa ratification par le CCME, le 6 novembre 1991. Les principaux volets de ce plan comprennent l'établissement du premier inventaire-profil national des déchets et l'élargissement de la Bourse nationale des déchets. Le Bureau de gestion des déchets a été établi et chargé de coordonner le plan.

La gestion des déchets dangereux

Le gouvernement prendra d'autres mesures pour diminuer la production de déchets dangereux et assurer, en toute sécurité, leur transport et leur élimination au Canada. En particulier, il mettra sur pied, d'ici 1992, un système informatisé de repérage pour surveiller le mouvement des déchets dangereux qui entrent au Canada ou qui en sortent (page 59).

Dans le cadre du Plan fédéral de réduction des déchets, on élargit le système informatisé de repérage permettant de surveiller le mouvement des déchets dangereux qui entrent au Canada ou qui en sortent, afin de satisfaire au nouveau règlement sur l'exportation et l'importation de tels déchets.

Le 21 août 1991, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé la décision du gouvernement d'achever le processus coopératif de sélection d'un site, amorcé en 1988 et qui a pour but de trouver un emplacement pour une installation de gestion des déchets faiblement radioactifs se trouvant actuellement dans la région de Port Hope. Un budget de 22 millions de dollars étalé sur quatre ans a été affecté à cette entreprise.

La dépollution des endroits contaminés

Le gouvernement collaborera avec les provinces pour conclure, d'ici 1991, des ententes sur la mise en oeuvre d'un programme de décontamination des dépôts de déchets dangereux abandonnés du Canada (page 60).

Le gouvernement canadien a signé avec la Colombie-Britannique, l'Ontario, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec et Terre-Neuve des ententes d'une valeur de quelque 230 millions de dollars pour la dépollution de dépotoirs « orphelins » contaminés, ainsi que pour la mise au point et l'expérimentation de nouvelles techniques correctives. Les ententes avec les autres provinces et les territoires seront signées d'ici le début de 1992.

Les activités internationales

Le gouvernement fédéral est en train de rédiger un règlement qui sera publié en 1991 afin d'appliquer les dispositions de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination. Le Canada sera en mesure de ratifier cette convention dès que le règlement proposé aura été adopté (page 60).

Des consultations publiques poussées s'achèvent à ce sujet. Le projet de règlement sera publié dans la *Gazette du Canada* d'ici le 31 mars 1992.

II. L'exploitation durable des ressources renouvelables

Vers un développement forestier durable

Plan vert

Les partenariats en vue de forêts durables
Le gouvernement, de concert avec les provinces et les entreprises des grandes régions forestières canadiennes, encouragera la mise sur pied de plusieurs projets d'expérimentation (jusqu'à huit) comme modèles viables du développement durable. Forêts Canada fournira une aide scientifique et financière à ses partenaires pour ce programme, soit les propriétaires et les exploitants terriens (page 62).

En 1991, le ministre des Forêts remettra au Parlement le premier rapport sur l'état des forêts du Canada (page 64).

Mesures prises

Le 25 septembre 1991, le ministre des Forêts a annoncé le programme sexennal des Partenaires en vue du développement durable des forêts, doté de 100 millions de dollars. La pièce maîtresse de ce programme est le réseau des forêts modèles. Un concours géré par le Conseil consultatif national des forêts modèles a été lancé pour le choix des emplacements.

Des séances d'information régionales tenues dans tout le pays, entre le 30 septembre et le 7 octobre 1991, ont permis de renseigner les candidats éventuels sur les détails du programme. Au 25 octobre 1991, date limite du concours, 91 candidatures avaient été reçues. Sur ce nombre, un tiers provenait de l'industrie forestière, un tiers, d'organismes communautaires et autochtones, de même qu'un tiers, de divers autres groupes, dont des gouvernements provinciaux, des universités, des propriétaires terriens, des associations et des groupes environnementaux. Le choix des candidatures retenues se fera d'ici le 1er juin 1992.

Le 9 avril 1991, le ministre des Forêts a déposé à la Chambre des communes le premier rapport annuel intitulé *l'État des forêts au Canada*. Ce document constitue le premier compte rendu national de l'activité forestière au Canada. Le dépôt du deuxième rapport est prévu pour février 1992.

Vers un environnement durable en agriculture

Les pesticides

En avril 1989, le gouvernement canadien a annoncé une vaste consultation multisectorielle sur le processus de réglementation des pesticides. En juillet 1990, l'Équipe d'examen du processus fédéral d'homologation des pesticides a publié un rapport préliminaire exposant un projet de révision du système de réglementation. Le rapport final doit paraître en 1991 (page 72).

L'équipe d'examen a présenté son rapport final en décembre 1990. Le gouvernement publiera sa réponse aux recommandations qu'il contient en 1992.

La durabilité des pêches

Une ressource nationale durable

D'ici 1991, la *Loi sur les pêches* sera modifiée pour augmenter considérablement les amendes imposées pour toute infraction aux règlements canadiens sur la pêche et l'habitat du poisson, ainsi que les pouvoirs d'application des agents des pêches. D'ici 1991 également, pour appuyer les modifications de la *Loi sur les pêches*, la politique touchant la mise en application de ses dispositions sur l'habitat entrera en vigueur (page 75).

Les nouvelles modifications à la *Loi sur les pêches* ont été adoptées le 17 janvier 1991. Elles augmentent fortement les amendes applicables aux infractions relatives à l'habitat du poisson et donnent au Canada l'un des régimes de sanctions les plus sévères de tous les grands pays pêcheurs. On a pris un premier contact avec les provinces afin d'amorcer des discussions sur la gestion coopérative de l'habitat du poisson.

Le gouvernement élaborera, d'ici 1991, un plan d'action pour mettre en oeuvre sa politique sur la pêche récréative, de concert avec les provinces et les groupes de pêcheurs sportifs (page 77).

Des consultations ont eu lieu avec des groupes des secteurs public et privé qui s'intéressent à la pêche sportive, et un plan d'action national pour la viabilité de la pêche sportive a été élaboré.

Le Canada s'est déclaré en faveur de l'imposition du moratoire préconisé dans une résolution de l'ONU sur la pêche pélagique massive aux filets dérivants d'ici le 30 juin 1992, étant donné l'absence d'efforts réels de conservation et de gestion. La résolution demande que la communauté internationale procède à l'examen scientifique des meilleures données sur l'impact de cette pêche d'ici le 30 juin 1991 (page 77).

Le Canada a été l'hôte d'un examen scientifique international en juin 1991. Il a signé, en septembre 1991, le Protocole II de la Convention de Wellington, qui appuie l'interdiction totale de la pêche aux filets dérivants de toutes les espèces de poisson dans le Pacifique-Sud. Le Canada, l'U.R.S.S., le Japon et les États-Unis ont également convenu de mettre fin à la pêche hauturière au saumon dans le Pacifique-Nord. Les quatre pays devraient ratifier cette entente d'ici le printemps de 1992.

III. Les espèces et les espaces exceptionnels

La protection de nos aires écologiques uniques

Plan vert

L'achèvement du réseau des parcs
Le gouvernement établira au moins cinq nouveaux parcs nationaux d'ici 1996 et négociera des ententes concernant les 13 autres parcs nécessaires pour achever le réseau terrestre d'ici l'an 2000. Il établira également trois nouveaux parcs marins nationaux, y compris ceux de Moresby-Sud/Gwaii Haanas et du Saguenay, ainsi que trois autres parcs marins nationaux dans des régions à confirmer d'ici l'an 2000 (page 80).

Le gouvernement canadien fournira de l'aide supplémentaire aux gouvernements provinciaux et territoriaux participant au réseau des rivières du patrimoine canadien, en effectuant des études, des plans et des évaluations des ressources, ainsi qu'en assurant la surveillance des rivières désignées (page 80).

La protection du patrimoine naturel du Canada
Pour protéger la vaste gamme de ressources naturelles que recèle le réseau des parcs nationaux, le gouvernement renforcera ses mesures de protection et intensifiera son effort scientifique au cours des cinq prochaines années (page 81).

Mesures prises

Des discussions sont actuellement en cours avec les Inuvialuit au sujet du projet d'établissement du parc national de l'Île-Banks (T.N.-O.). D'autres négociations se poursuivent concernant les nouveaux parcs nationaux suivants : Churchill (Man.); Monts-Torngat (T.-N.); Lac-Bluenose, Baie-Wager, Bras-Est-du-Grand-Lac-des-Esclaves, Nord-de-l'Île-de-Baffin (tous dans les T.N.-O.); Plaines-d'Old-Crow (Yukon).

La planification de la gestion des parcs marins du Saguenay (Québec) et Moresby-Sud (C.-B.) est en cours. On procède actuellement à la mise à jour des études de faisabilité concernant le projet West Isles (N.-B.), et un programme de consultation du public est prévu.

Des mesures ont été entreprises conjointement à l'égard de 21 rivières situées dans neuf provinces et territoires.

Le ministre de l'Environnement a mis en train un programme de brûlage dirigé dans quatre parcs nationaux afin de favoriser la régénération des espèces naturelles. En outre, des initiatives de formation et trois études écosystémiques ont été entreprises afin d'améliorer la gestion et la protection des ressources dans les parcs nationaux.

La richesse de la faune du Canada

La protection des espaces
En 1991, le gouvernement canadien adoptera la Politique fédérale de conservation des terres humides (page 82).

Le gouvernement adoptera la Politique fédérale de conservation des terres humides cette année, comme annoncé dans la Stratégie nationale des espèces sauvages, rendue publique le 29 novembre 1991.

La stratégie nationale de la faune : la protection des espèces sauvages
Les initiatives visant la faune prévues dans le Plan vert du Canada engagent résolument le gouvernement sur la voie de la mise en oeuvre intégrale de la politique nationale de la faune (page 84).

Le 29 novembre 1991, le ministre de l'Environnement et la ministre d'État à l'Environnement ont annoncé les détails de la Stratégie nationale des espèces sauvages, à laquelle sont affectés 34,9 millions de dollars. Cette stratégie prévoit plusieurs mesures visant à protéger la diversité des espèces sauvages, à conserver les habitats fauniques et à garantir la santé des écosystèmes. Les initiatives qu'elle suppose vont de l'amélioration de la recherche sur les espèces sauvages à la mise en oeuvre de la Politique fédérale de conservation des terres humides et du plan collectif pour la côte du Pacifique, en passant par l'élaboration d'une politique fédérale sur les espèces en danger de disparition. Ces mesures, de même que la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages*, assureront essentiellement la pleine exécution des responsabilités incombant au gouvernement fédéral en vertu de la Politique nationale de la faune, initiative fédérale-provinciale-territoriale adoptée en septembre 1990 par le Conseil canadien des ministres de la faune.

Pour s'acquitter de ses obligations internationales aux termes de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES), le Canada prendra des mesures pour atténuer les menaces que représentent le commerce illégal et le braconnage pour la conservation de la faune, au pays et à l'étranger, et adoptera à cet effet, en 1991, une loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages (page 86).

Le 7 novembre 1991, le président du Conseil du Trésor a déposé à la Chambre des communes le projet de loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages. Cette loi interdira le commerce illégal d'espèces sauvages, notamment celles qui sont menacées d'extinction, et contribuera à protéger les écosystèmes canadiens en régissant l'importation d'espèces animales ou végétales nuisibles ou indésirables désignées. Une somme de 12,3 millions de dollars a été mise en réserve pour assurer son application efficace.

Notre patrimoine historique

La commémoration du patrimoine historique du Canada
Le gouvernement fédéral commémorera, d'ici 1996, sept grands thèmes historiques actuellement sous-représentés dans le réseau des parcs historiques nationaux et, d'ici l'an 2000, huit autres thèmes. Les huit lieux supplémentaires prioritaires représenteront la plupart des grands secteurs industriels et établissements humains voués à l'exploitation des ressources au début de l'histoire du Canada (page 89).

On achève actuellement les travaux d'acquisition du Ranch Bar U (Alberta) et de l'Établissement Ryan (T.-N.). On conclura un protocole d'entente avec Terre-Neuve pour établir le lieu historique national de Red Bay. On est par ailleurs en train de conclure un accord prévoyant que le Service des parcs d'Environnement Canada exploitera le lieu historique national du Manoir Papineau.

La planification de gestion est en cours pour les lieux historiques nationaux de Grosse-Île (Québec) et de la Conserverie-du-Golfe-de-Georgia (C.-B.).

Des ententes de partage des coûts sont actuellement en cours de négociation pour les lieux historiques des Monticules-Manitou (Ontario) et du Moulin à scie McLean (C.-B.). En outre, une entente a été signée avec le conseil d'administration du musée Gardenton pour faciliter l'achat de la Korol Homestead, au Manitoba.

La protection des ressources historiques du Canada
Le gouvernement appuiera l'adoption de nouvelles mesures en matière de conservation, de gestion, de savoir scientifique et de formation au cours des cinq prochaines années (page 90).

On prend actuellement des mesures pour améliorer la gestion des objets fabriqués et des objets historiques. On entreprend en outre des études et des évaluations de conservation et d'archéologie afin d'atténuer les menaces qui pèsent sur les ressources. Par ailleurs, des travaux ont été amorcés sur une stratégie de formation visant à améliorer les pratiques de gestion des ressources culturelles.

IV. *Le Canada, maître d'oeuvre dans l'Arctique*

La préservation de l'intégrité du Nord canadien

Plan vert

La Stratégie de l'environnement arctique
Le gouvernement fédéral mettra en oeuvre une stratégie de l'environnement arctique, plan qui vise à concrétiser le développement durable dans l'Arctique canadien (page 92).

Mesures prises

Le 29 avril 1991, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de l'Environnement ont annoncé la Stratégie de l'environnement arctique, dotée de 100 millions de dollars et qui a pour objet de préserver et d'améliorer l'intégrité, la santé, la diversité biologique et la productivité des écosystèmes arctiques au profit des générations actuelles et futures.

Cette stratégie prévoit quatre programmes précis à exécuter au cours des six prochaines années :

- un programme visant à déceler, à réduire et, si possible, à éliminer les contaminants chimiques;
- un plan prévoyant l'enlèvement des déchets dangereux et inesthétiques;
- un programme destiné à améliorer la gestion et la protection des eaux septentrionales;
- un plan axé sur la collaboration avec les gouvernements territoriaux et locaux en vue d'intégrer les activités environnementales et économiques.

Les détails de la première année de la stratégie (1991-1992) pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont été annoncés.

En outre, le Canada a obtenu l'adhésion de tous les États circumpolaires à une stratégie de protection de l'environnement arctique lors d'une réunion ministérielle tenue en Finlande, en juin 1991.

V. La sécurité de l'environnement mondial

Le réchauffement de la planète : les mesures à prendre au pays et à l'étranger

Plan vert	Mesures prises
Limiter les émissions nettes Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources présentera un projet de loi nationale sur l'efficacité énergétique et les énergies nouvelles, qui visera surtout à régir les normes minimales d'efficacité énergétique des équipements consommateurs d'énergie (page 103).	Le 29 octobre 1991, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a présenté à la Chambre des communes le projet de loi sur l'efficacité énergétique, qui prévoit les pouvoirs de fixer des normes minimales d'efficacité énergétique pour les produits consommateurs d'énergie, de continuer l'étiquetage Énerguide sur les produits et les appareils ménagers, ainsi que de recueillir des renseignements et des données sur la consommation d'énergie au Canada et le recours aux énergies nouvelles.
Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prendra des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'équipement (pages 103-104).	Le 22 novembre 1991, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé plusieurs initiatives destinées à améliorer l'efficacité énergétique, dont la révision des mesures de 1983 sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments, la mise à jour de la norme R-2000 pour la construction résidentielle et l'initiative Recherche et développement et transfert technologique dans le secteur du bâtiment.
On accélérera la mise au point de nouveaux carburants pour le transport et leur pénetration des marchés (page 105).	Le 4 décembre 1991, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé un ensemble d'initiatives destinées à améliorer le rendement des nouveaux carburants pour les véhicules de transport ainsi qu'à en accroître la disponibilité et l'utilisation.
Le gouvernement canadien entreprendra, dès 1991, une vaste campagne d'information du public (page 107).	L'annonce de cette campagne sera faite en 1992.
En 1991, le gouvernement canadien collaborera avec des particuliers et des organismes pour mettre sur pied un programme de reboisement communautaire visant à encourager la plantation de 325 millions d'arbres dans les zones rurales ainsi que dans 6 000 villes, villages et localités du Canada (page 107).	La Fondation nationale de plantation communautaire d'arbres a été créée en 1991. On travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de commercialisation destiné à attirer des commanditaires et à former des partenariats pour la mise à exécution de projets de reboisement. On prévoit entreprendre le programme au cours de la saison de plantation du printemps de 1992.

Mieux comprendre le réchauffement de la planète
Le gouvernement canadien augmentera considérablement les ressources consacrées à la recherche scientifique sur le changement climatique. Ce programme comprendra notamment la publication, à compter de 1991, de rapports annuels sur l'état du climat au Canada (page 110).

Le ministre de l'Environnement doit rendre public en décembre 1991 le rapport intitulé *Comprendre l'atmosphère en évolution*. Des rapports supplémentaires sur le sujet seront publiés au début de 1992 et chaque année par la suite.

Plusieurs projets scientifiques viennent appuyer la recherche sur les changements à l'échelle du globe, dont les activités de trois observatoires des changements planétaires et la production d'atlas. En outre, la télédétection et des satellites permettent actuellement de recueillir des données qui faciliteront la surveillance des changements climatiques dans le monde.

L'action internationale pour parer au réchauffement de la planète
Le Canada préconisera fortement l'adoption d'une convention-cadre internationale sur l'évolution du climat et la mise en vigueur des protocoles d'application nécessaires (page 111).

Le Canada participe à fond aux négociations relatives à la Convention internationale sur le changement climatique. La définition de sa position à la table de négociation repose sur des consultations étendues auxquelles participent les ministres provinciaux de l'Environnement et de l'Énergie et des représentants du secteur privé.

L'appauvrissement de la couche d'ozone : accélérer les mesures de contrôle

L'accélération des mesures de contrôle et autres mesures
Le gouvernement accélérera le programme national de réglementation, soutiendra les activités de récupération et de recyclage des substances qui détruisent l'ozone, se donnera les moyens de mieux vérifier l'efficacité des mesures prises et appuiera davantage les efforts déployés à l'échelle internationale pour protéger la couche d'ozone (page 114).

Le 25 août 1991, le ministre de l'Environnement a annoncé l'affectation de 25 millions de dollars au renforcement de la lutte contre l'épuisement de la couche d'ozone au Canada. Un observatoire de l'ozone dans l'Arctique supérieur, plaque tournante des activités nationales et internationales de recherche et de surveillance de la fragile couche d'ozone de l'Arctique, sera établi à Eureka (T.N.-O.). Ce programme prévoit également l'accélération des contrôles réglementaires en vue de l'élimination progressive des CFC d'ici 1997.

Le 16 novembre 1991, des modifications au règlement n° 3 sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (produits) ont été proposées dans la partie I de la *Gazette du Canada*. Ces modifications interdiront toute matière d'emballage dans laquelle entrent des CFC, ainsi que les extincteurs à mousse portatifs contenant des halons ou des CFC. La publication dans la partie II de la *Gazette du Canada* devrait se faire avant la fin de mars 1992.

Les pluies acides : prendre appui sur les progrès accomplis

De nouvelles mesures de lutte contre les pluies acides
En 1991, les ententes conclues avec les provinces de l'Est seront renégociées en vue de geler, jusqu'en l'an 2000, les émissions de dioxyde de soufre aux niveaux réduits de 1994 (page 121).

Les négociations sont en cours et toutes les ententes devraient être conclues au début de 1992.

À compter de 1991, le gouvernement fédéral publiera régulièrement des comptes rendus sur le Programme canadien de lutte contre les pluies acides élargi et prolongé (page 121).

Le ministre de l'Environnement doit publier le premier rapport en mars 1992.

Les accords internationaux
Le Canada conclura au plus tôt, avec les États-Unis, un accord sur la qualité de l'air transfrontière (page 122).

Le 13 mars 1991, le Premier ministre et le président des États-Unis ont signé l'Accord sur la qualité de l'air entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Aux termes de cet accord, les deux pays s'engagent à réduire la pollution de l'air qui traverse la frontière internationale.

L'évaluation des progrès réalisés
Le gouvernement fédéral poursuivra ses travaux de recherche sur les pluies acides et ses activités de surveillance afin de vérifier l'efficacité des programmes canadien et américain en cette matière (page 122).

Le 23 septembre 1991, le ministre de l'Environnement a annoncé l'affectation de 30 millions de dollars au programme canadien de lutte contre les pluies acides. On utilisera ces fonds pour exécuter l'engagement fédéral-provincial de plafonner en permanence les émissions de SO_2 au Canada, ainsi que pour vérifier l'efficacité des mesures canadiennes et américaines prévues dans l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air.

L'accélération des progrès en matière d'environnement à l'échelle internationale

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), en 1992
Le Canada créera un secrétariat national chargé de faciliter la participation de Canadiens à la conférence. Des consultations auront lieu avec les groupes intéressés. Le Canada mettra des fonds à la disposition du secrétaire général en vue de l'exécution des études nécessaires pour définir les questions à discuter à la conférence, ainsi qu'à titre d'aide aux délégués des pays en développement (pages 125-126).

Le Secrétariat national de la CNUED a été créé et les consultations préparatoires à la conférence sont en cours. Le Canada a versé 4,75 millions de dollars pour soutenir les préparatifs de la conférence. L'Agence canadienne de développement international a facilité les travaux de préparation de plusieurs pays en développement. Elle a également fourni une aide financière à des groupes écologiques, de développement et de jeunes au Canada pour permettre la tenue de consultations avec les ONG de pays en développement et afin de les aider à se préparer à la CNUED.

La législation internationale

Le Canada collaborera avec ses partenaires internationaux pour établir des lois internationales vigoureuses et efficaces en vue de la protection de l'environnement de la planète (page 125).

En juin 1991, le Canada et les autres États circumpolaires ont adhéré à une stratégie de protection de l'environnement arctique.

Le 19 novembre 1991, le Canada, les États-Unis et la plupart des pays d'Europe ont signé un protocole international préconisant une réduction de 30 p. 100 des émissions de COV d'ici 1999 dans les régions où le niveau d'ozone troposphérique est trop élevé.

De plus, le Canada participe activement aux négociations relatives à une convention sur le changement climatique et à une convention sur la diversité biologique.

Les relations bilatérales

Le Canada s'efforcera de resserrer ses liens bilatéraux en matière d'environnement (page 128).

Le 1er février 1991, le Canada a signé avec la France un protocole d'entente destiné à promouvoir la coopération en matière de techniques et de politiques sur une gamme étendue de questions environnementales. Comme on l'a signalé plus haut, le Canada et les États-Unis ont signé l'Accord sur la qualité de l'air.

VI. *Un processus décisionnel respectueux de l'environnement*

Les solutions du partenariat

Plan vert	Mesures prises
Les partenariats avec les organismes non gouvernementaux Le gouvernement fournira, à compter de 1991, un financement supplémentaire aux organismes environnementaux non gouvernementaux (OENG) en accroissant le Fonds des subventions de catégorie et la contribution annuelle au Réseau canadien de l'environnement (page 135).	Une annonce sera faite à ce sujet en 1992.
Le gouvernement canadien s'est pleinement engagé à constituer des partenariats avec tous les intéressés à la cause de l'environnement. D'ici 1991, Environnement Canada organisera des conférences annuelles pour consulter les représentants des entreprises et des syndicats sur les questions et préoccupations actuelles en matière d'environnement; des fonds fédéraux aideront les ONG à organiser des forums multipartites sur l'environnement, et une aide supplémentaire sera disponible pour faciliter les échanges de personnel entre Environnement Canada et des ONG à caractère varié (pages 135-136).	Le colloque Connexion Entreprises, qui a réuni des représentants du gouvernement, du monde des affaires et de l'industrie, a eu lieu en octobre 1991. On a commencé à organiser Connexion Syndicats et on a communiqué avec des représentants syndicaux. Trente-deux échanges de personnel ont été faits.
La collaboration des gouvernements, de l'industrie et des consommateurs Le gouvernement fédéral reconduira le programme des Partenaires de l'environnement pendant deux autres années et, à compter d'avril 1991, élargira les critères d'admissibilité pour inclure les activités d'éducation non conventionnelles en matière d'environnement (page 138).	Le 6 juin 1991, le ministre de l'Environnement a annoncé que les critères d'admissibilité du programme des Partenaires de l'environnement étaient élargis pour inclure des projets propres à accroître la sensibilisation et l'information du public touchant l'environnement. Le 14 novembre 1991, la ministre d'État à l'Environnement a annoncé l'affectation de crédits supplémentaires de 20 millions de dollars au programme des Partenaires de l'environnement et sa prolongation pour trois années, soit jusqu'en 1997.

Le gouvernement fédéral renforcera le programme Choix environnemental en y affectant plus de fonds pour accroître les efforts de commercialisation au cours des cinq prochaines années (page 138).

Un programme national de commercialisation a été mis en train le 26 août 1991.

Le gouvernement fédéral donnera de l'ampleur à la Semaine de l'environnement afin de susciter une prise de conscience de l'écologie partout au Canada (page 139).

Le 14 novembre 1991, la ministre d'État à l'Environnement a annoncé l'affectation d'un montant de 7,5 millions de dollars étalé sur six ans pour permettre à des organismes communautaires sans but lucratif d'organiser des projets faisant participer la collectivité à des activités précises et utiles pendant la Semaine de l'environnement.

Les jeunes Canadiens

Afin de faire participer davantage les jeunes Canadiens au débat sur l'environnement et de les seconder dans leurs efforts pour coordonner leur action, le gouvernement fédéral créera, en 1991, un conseil consultatif des jeunes Canadiens sur l'environnement et le développement. Un secrétariat des jeunes Canadiens sur l'environnement et le développement sera constitué au sein de la Fondation canadienne de la jeunesse pour organiser la participation des jeunes du Canada et du monde à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui aura lieu au Brésil, en 1992. Ce secrétariat organisera une conférence nationale des jeunes sur l'environnement et le développement en 1991 (pages 139-140).

Le 26 juin 1991, la ministre d'État à l'Environnement a annoncé la mise sur pied d'un programme destiné à appuyer les activités du Secrétariat des jeunes Canadiens sur l'environnement et le développement, nouvellement créé. Six ateliers régionaux et une conférence nationale des jeunes ont eu lieu entre le 25 juin et le 25 août 1991.

Améliorer les consultations publiques

Le gouvernement étudiera les moyens d'améliorer le processus de consultation afin de faire participer pleinement le plus de Canadiens possible (page 140).

Pour aider les groupes intéressés à polariser leurs efforts et leurs interventions, Environnement Canada publie un calendrier des consultations environnementales. Des mécanismes de consultation novateurs ont été mis en place pour définir les positions du Canada à la CNUED et dans la négociation des conventions internationales sur les questions d'intérêt mondial, dont le changement climatique et la diversité biologique.

L'information sur l'environnement, essentielle à une prise de décisions plus judicieuses

Les rapports sur l'état de l'environnement

Le gouvernement s'engage à fournir des renseignements sur l'environnement exacts, opportuns et accessibles à tous les Canadiens. En 1991, le deuxième rapport national sur l'état de l'environnement sera publié. En mai 1991, le Canada sera l'hôte d'un forum international sur la communication de l'information sur l'environnement au XXI[e] siècle (pages 141-142).

Le deuxième rapport sur l'état de l'environnement sera rendu public au début de 1992. Le Forum international sur l'information environnementale a eu lieu à Montréal, en mai 1991.

D'ici le milieu de 1991, le gouvernement canadien établira une série provisoire d'indicateurs écologiques nationaux et entreprendra des consultations avec les intéressés (page 142).

Un rapport préliminaire sur une série d'indicateurs écologiques nationaux a été publié en mai 1991. Les consultations avec les groupes intéressés ont débuté à l'automne de 1991.

L'écocivisme

Le programme canadien d'écocivisme

Pour opérer chez les Canadiens la transition de la sensibilisation à l'action, en passant par la compréhension, le gouvernement canadien mettra sur pied le programme canadien d'écocivisme, dont le but consistera à susciter des discussions constructives et éclairées au moyen d'un certain nombre de projets, dont l'appui aux activités de collaboration visant à accroître la sensibilisation générale à l'environnement ainsi que les connaissances de certaines questions (pages 145-146).

Le 28 janvier 1991, les ministres de l'Environnement et du Travail, la ministre d'État aux Transports et le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ont annoncé la participation du gouvernement fédéral au projet Parc des Îles de la ville de Montréal, qui a pour objet de convertir la Biosphère en un centre d'interprétation de l'environnement et de l'eau, ainsi que de promouvoir le potentiel culturel, éducatif, touristique et économique des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

L'innovation scientifique

De nouvelles orientations pour les sciences de l'environnement

Pour que le Programme canadien des changements à l'échelle du globe continue de servir de base d'information nationale et de centre de coordination des activités internationales, le gouvernement augmentera son aide financière directe au cours des cinq prochaines années (page 149).

Le 6 décembre 1991, le gouvernement a annoncé l'affectation de 4,5 millions de dollars au Programme des changements à l'échelle du globe.

Le gouvernement financera, dans le domaine des sciences de l'environnement, des programmes de bourses et des chaires d'études et offrira des subventions stratégiques aux universités. Ce programme mettra l'accent sur les activités de recherche axées sur les écosystèmes. Le premier groupe de chaires universitaires sera attribué d'ici la fin de 1991 (page 150).

Le 29 septembre 1991, le ministre de l'Environnement, le ministre des Sciences, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le secrétaire d'État ont annoncé le programme Recherche et formation en études environnementales, doté de 50 millions de dollars. Ces fonds seront répartis entre trois catégories : bourses, chaires de recherche et subventions de recherche en études environnementales (p. ex., sciences naturelles, sciences sociales, sciences de la santé et génie).

Une politique et une réglementation judicieuses

Le gouvernement fédéral modernisera ses installations et ses équipements de recherche et augmentera son personnel scientifique au cours des cinq prochaines années (page 150).

Les priorités des programmes ont été établies et une annonce est prévue à ce sujet pour le début de 1992.

Des technologies porteuses de solutions environnementales

En 1991, le gouvernement canadien élargira son programme de développement technologique afin de fournir aux entreprises des services de transfert de technologies. Il créera en outre un réseau fédéral-provincial de technologies de l'environnement (page 150).

Le 7 octobre 1991, les ministres des Sciences et de l'Environnement ont annoncé une initiative appelée Technologies porteuses de solutions environnementales, dotée de 100 millions de dollars et ayant pour objet de favoriser la création de partenariats et d'attirer des fonds du secteur privé. Le volet intitulé Programme des transferts technologiques, auquel sont affectés 18 millions de dollars, sera axé sur la diffusion des techniques environnementales canadiennes. En outre, le réseau des technologies de l'environnement permettra d'établir des liens entre les centres de technologie du gouvernement fédéral, des provinces et des universités, afin de trouver et de promouvoir les compétences et les techniques commercialement prometteuses.

En 1991, le gouvernement mettra également sur pied le Programme de commercialisation des technologies de l'environnement pour financer les partenariats et les coentreprises (page 151).

Le Programme de commercialisation des technologies environnementales, doté de 80 millions de dollars, est un grand volet de l'initiative Technologies porteuses de solutions environnementales, annoncée le 7 octobre 1991. Ce programme fournira des fonds de démarrage pour accélérer la mise au point et l'expérimentation de technologies environnementales commercialement viables.

En 1991, le gouvernement présentera un programme d'innovation en matière d'environnement visant à recueillir, à l'extérieur de l'administration fédérale, des propositions de recherche et de développement conciliables avec les buts et objectifs du Plan vert (page 151).

Le 25 novembre 1991, les ministres de l'Environnement et des Approvisionnements et Services ont annoncé un programme de 20 millions de dollars dans le cadre duquel on invitera les industries, les universités, les groupes d'autochtones, les organismes non gouvernementaux et les particuliers intéressés du Canada à présenter des propositions de recherche et de développement novatrices en sciences naturelles, sciences sociales, sciences humaines et sciences de la santé.

Les instruments législatifs et économiques du changement

Les mécanismes d'application

Grâce aux efforts concertés de nombreux organismes chargés de l'application des lois, comme la GRC, Douanes et Accise et Transports Canada, Environnement Canada améliorera son programme permanent d'inspection, d'échange d'informations et d'enquêtes en vue d'appliquer rigoureusement la réglementation touchant l'environnement (page 156).

Le 4 décembre 1991, le ministre de l'Environnement a publié les détails d'une initiative de 55,7 millions de dollars destinée à améliorer l'application des règlements environnementaux dont ceux qui visent à protéger les animaux contre le braconnage dans les parcs nationaux du Canada.

Les incitatifs économiques

Les forces du marché sont des instruments puissants qui peuvent et devraient être canalisés dans la poursuite du développement durable. En 1991, le gouvernement canadien créera un programme visant à appuyer la recherche pratique sur le recours aux leviers économiques pour régler les principaux problèmes écologiques du Canada. Au printemps de 1991, il diffusera, pour examen public, un document sur les instruments économiques pouvant servir à la protection de l'environnement (pages 157-158).

L'annonce relative au programme de recherche et la publication du document de discussion se feront au début de 1992.

VII. Commencer chez soi (la gestion de l'environnement)

Le gouvernement fédéral et la gestion de l'environnement

Plan vert	Mesures prises
L'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale En 1991, un programme d'aide financière aux participants sera mis sur pied pour garantir aux intéressés la possibilité de participer utilement au processus d'évaluation environnementale (page 161).	Le 15 novembre 1991, le ministre de l'Environnement a annoncé une initiative de 8,5 millions de dollars destinée à favoriser la participation du public à l'examen des projets assujettis à l'évaluation environnementale d'une commission. Le programme est assez souple pour permettre l'ajout de fonds d'autres sources en vue d'appuyer la participation du public.
L'évaluation des projets de politique et de programme Les incidences environnementales de toutes les nouvelles propositions soumises au Cabinet doivent être évaluées (page 162).	Les ministères fédéraux se conforment à cette politique. Tous les mémoires au Cabinet concernant les nouvelles politiques et les nouveaux programmes doivent comprendre un énoncé des répercussions de la proposition sur l'environnement. Fait à noter, le projet d'accord nord-américain de libre-échange fait actuellement l'objet d'un examen environnemental.
L'examen des politiques et des programmes en place Au début de 1991, le gouvernement canadien entamera un examen exhaustif des effets écologiques découlant des lois, politiques, programmes et règlements existants et proposera les modifications qui s'imposent (page 162).	Le Groupe de travail fédéral-provincial chargé de l'examen des programmes présentera son rapport aux ministres de l'Agriculture, ce qui mettra en branle l'examen environnemental des programmes actuels du secteur agro-alimentaire. Les modifications à apporter à la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* et à la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon*, pour soumettre les propriétés minières à des contrôles environnementaux, font actuellement l'objet de discussions avec l'industrie minière du Yukon, le gouvernement territorial, le Conseil pour les Indiens du Yukon et la Société de conservation du Yukon.

Le Code de gérance de l'environnement
En 1991, le gouvernement adoptera un code de gérance de l'environnement qui régira toutes les sphères d'activité du gouvernement fédéral (page 163).

Le 22 novembre 1991, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé l'initiative fédérale dans le secteur du bâtiment, qui s'attaque aux obstacles financiers et autres aux investissements consacrés à l'efficacité énergétique dans les ministères fédéraux.

VIII. Les interventions d'urgence

Les catastrophes écologiques

Plan vert

Les catastrophes d'origine humaine

Au cours des cinq prochaines années, des améliorations seront apportées aux mesures de prévention. Il s'agira notamment de moderniser les stations radars et de contrôle du trafic maritime, de diriger les navires-citernes au moyen d'instruments électroniques et d'accroître l'inspection des navires ainsi que la surveillance aérienne. D'ici la fin de 1991, le nombre d'inspections à bord des navires étrangers augmentera, et on veillera à ce que les équipes d'intervention d'urgence soient mieux équipées et mieux formées (pages 168-169).

De concert avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et les administrations locales, le gouvernement fédéral préconisera des mesures de prévention des déversements et d'intervention, le cas échéant (page 169).

Mesures prises

Le 26 juin 1991, les ministres des Transports, de l'Environnement et des Pêches et des Océans ont annoncé la Stratégie d'intervention en cas de catastrophe écologique en mer, initiative de 100 millions de dollars destinée à protéger les océans, les littoraux et les eaux intérieures du Canada contre les déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques. Les principaux volets de cette stratégie sont la prévention des déversements, l'amélioration de la capacité d'intervention en cas de catastrophe écologique et l'adoption de politiques et de lois visant à améliorer la sécurité et à faire payer les pollueurs.

Un bon nombre des mesures prévues répondent aux recommandations découlant de diverses études et enquêtes, dont le rapport, rendu public en novembre 1990, du Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversement en mer.

Le 5 novembre 1991, la ministre d'État à l'Environnement a annoncé le Programme de prévention des déversements dangereux et d'intervention, doté de 25 millions de dollars. Grâce à ce programme, le Canada sera mieux à même de prévenir les catastrophes liées aux déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques en milieu terrestre et dans les rivières et les lacs, ainsi que les rejets accidentels de substances toxiques dans l'air, et d'intervenir le cas échéant.

Le Canada a participé aux efforts de nettoyage de la marée noire du golfe Persique en fournissant une technologie de télédétection aérienne, une technologie de cartographie assistée par ordinateur et des compétences en démazoutage des oiseaux.

Les catastrophes d'origine naturelle
Les services fournis par Environnement Canada permettront de déceler plus tôt et de mieux prévoir les phénomènes météorologiques violents et les graves épisodes de pollution atmosphérique, ainsi que de donner beaucoup plus rapidement les avertissements pertinents. Quatre stations radars Doppler seront en place d'ici la fin de 1996 (page 170).

Le 17 mai 1991, le vice-premier ministre a annoncé un nouveau radar météorologique Doppler pour Edmonton. Celui-ci est maintenant en service.

Le 5 décembre 1991, le vice-premier ministre et le ministre de l'Environnement ont annoncé une initiative de 40 millions de dollars visant à améliorer les systèmes de prévision et d'avertissement de risques naturels, ainsi que les installations de repérage des conditions météorologiques extrêmes. Les améliorations prévues englobent la mise en place de radars Doppler en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, l'achèvement de la station radar de McGill, dans la région de Montréal, et une meilleure surveillance des icebergs.

Conclusion

Le Plan vert du Canada, stratégie nationale et programme fédéral, est une priorité du gouvernement canadien. Le développement durable constitue un objectif capital à long terme pour notre pays, car il offre aux Canadiens le moyen d'assurer aux générations actuelles et futures un environnement sûr et sain et une économie forte et prospère.

Ce document fait le point sur la mise en oeuvre du Plan vert. Il résume les mesures prises relativement à chacun des objectifs de programmes établis pour 1991 et souligne l'avancement d'autres initiatives. Des progrès importants ont manifestement été accomplis dans la poursuite des buts précis mentionnés dans le Plan vert. Les initiatives entreprises traduisent l'adhésion soutenue du gouvernement à son plan d'action en matière d'environnement. Elles répondent en outre au profond désir des Canadiens de travailler de concert pour réaliser le développement durable au Canada.

La mise en oeuvre des initiatives prévues dans le Plan vert va se poursuivre. Des crédits de 400 millions de dollars sont réservés à cette fin pour l'année financière 1992-1993. On intensifiera les efforts de coopération et on invitera tous les Canadiens à faire de l'environnement un élément essentiel de leurs décisions quotidiennes. Le gouvernement est fermement résolu à assurer la pleine exécution du Plan vert.